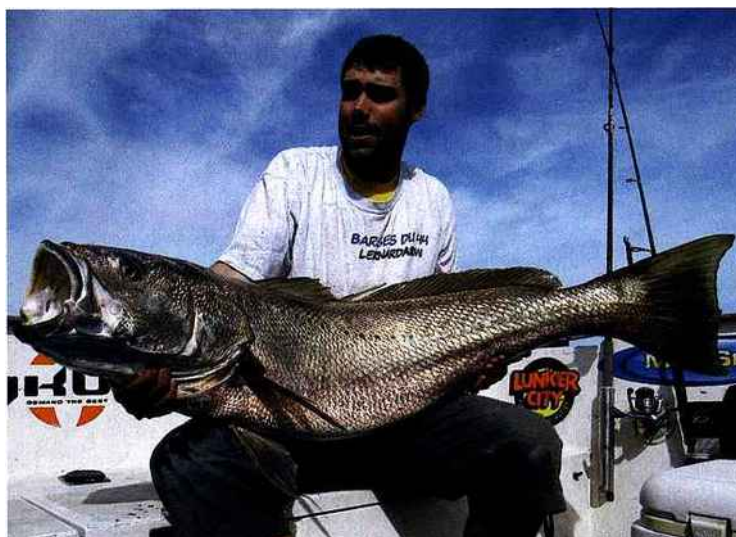


ÉDITO



Une maille version maigrette !

Une nouvelle taille minimale vient d'être adoptée, par arrêté du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour un poisson parmi les plus recherchés, par les pêcheurs sportifs amateurs, et cousin du bar: le maigre. Tout spécimen de cette espèce de moins de 30 cm doit donc désormais être remis à l'eau. Une réglementation qui s'ajoute à l'obligation de couper la partie inférieure de la nageoire caudale des poissons qu'on conserve. Certes, passer d'aucune maille à une maille longue comme un triple décimètre est toujours un progrès. Mais ceux qui connaissent le maigre savent que sa taille de reproduction est de l'ordre de 70 cm-80 cm, voire d'une soixantaine de centimètres pour le mâle et jusqu'à 90 cm pour la femelle. Cette nouvelle taille minimale officielle de conservation est donc deux à trois fois inférieure à ce qu'il faudrait pour donner une vraie chance, à l'espèce qu'elle veut protéger, de se reproduire au moins une fois dans sa vie... Même la taille de 45 cm, préconisée par les représentants de la pêche de loisir, notamment la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) et la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM), et qui n'avait rien de révolutionnaire, n'a pas été retenue dans les bureaux ministériels. A 30 cm, ce ne sont pas des maigres qu'on remettra à l'eau, mais... des maigrettes! Un peu comme celles qui, chaque été, inondent les marchés du Sud-Ouest... Et encore, les remettra-t-on à l'eau vraiment vivantes? Vu la fragilité de cette espèce, rien n'est moins sûr. Sûr que les pêcheurs sportifs auront de leur côté à cœur de remettre à l'eau de plus gros maigres, d'au moins 45 sinon 60 ou 70 cm. Et de montrer également l'exemple pour toutes les autres espèces pêchées du bord ou en bateau et qui n'ont pas une taille minimale adaptée à leur reproduction, à l'instar du reste de ce qui existe pour le bar (maille officielle à 36 cm sur la façade océanique pour une taille de reproduction de 42 cm). Les mieux placés pour cela sont sans doute les responsables d'associations, les guides et les pêcheurs de compétition, ceux-là mêmes par exemple qui se sont distingués lors des derniers championnats du monde de pêche en mer en Italie, avec: en pêche du bord, une médaille d'or par équipe pour les seniors, une médaille d'argent pour les dames (en équipe, avec une médaille d'or en individuel pour Christèle Mesure); en pêche en bateau, une médaille de bronze par équipe pour les seniors, une médaille d'argent pour les moins de 21 ans (avec en individuel une médaille d'argent et une médaille de bronze).

Par Vincent RONDREUX